

Au fil de la Lauach



Village Fleuri

Février 2010

S'herrlesher Freschablättla

(Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Site : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>

Edito

Février est à notre porte : dernier mois des grands froids et des rigueurs hivernales, mais également le mois de nombreux événements calendaires festifs.

Les journées se rallongent, nous gagnons des minutes de soleil, donc de lumière et la nature prépare tout doucement son grand réveil printanier. Pour cela, il faut chasser l'hiver et février s'y emploie fort bien :

- le 2 février, nous fêtons la chandeleur : la fête des chandelles, donc fête de la lumière, déjà célébrée par la Rome Antique et les Celtes pour implorer les Dieux et demander la fertilité de la Terre. Ce jour-là, nous confectionnons des crêpes, rondes et bien dorées, rappelant la couleur jaune et la rondeur du disque solaire. Nous les faisons sauter à la grande joie des enfants, en chantant « l'hiver s'éloigne ou prend vigueur ». La légende propose de les faire sauter d'une main en tenant une pièce dans l'autre, cela pourrait nous amener la richesse ... allez savoir !
- le 14 février est un grand jour : celui de la St Valentin, la fête des amoureux. Ce fut aussi une fête romaine, « les Lupercales » pour implorer les Dieux afin d'obtenir la fertilité des troupeaux et des Hommes.

A tous les amoureux, Bonne Fête.

Ces fêtes entrent toutes dans le cycle de Carnaval se terminant mi-février par le mardi gras. Carnaval avec son cortège de déguisements, de défilés, de bals masqués, est connu depuis 2000 ans, où le déguisement servait à inverser les rôles sociaux.

Le 5 février est, pour notre village, l'évènement le plus important : c'est, le jour où Herrlisheim a enfin été libérée après des années noires de guerre, de privation et de deuil.

Ce 65^{ème} anniversaire nous rappelle la folie des Hommes mais démontre également leur capacité à respecter la Paix.

Nous vous invitons à venir très nombreux pour célébrer la commémoration de cet important anniversaire. Tous ensemble nous pourrons alors, par notre attachement à l'histoire de notre cité, accomplir notre devoir de mémoire et de souvenir.

Marie-Thérèse ZWICKERT

Toute la population est invitée à participer à la cérémonie du 65ème anniversaire de la libération de HERRLISHEIM,

le Vendredi 5 février 2010 à 19 heures.

Voir programme en annexe.



**Village Cigogne
d'Alsace
ELSÄSSICHES STORCKA-DORF**

Le Mot du Maire



Chers Herrlisheimois, chères Herrlisheimaises,

Nous nous remettons lentement de la crise financière qui a ébranlé le monde entier en 2008.

La situation de l'emploi est toujours aussi préoccupante et j'espère que les mesures prises par notre Président de la République Nicolas SARKOZY et son Premier Ministre François FILLON pour relancer l'économie, porteront leurs fruits et réduiront de manière conséquente le taux de chômage en France.

Je ne reviendrai pas sur les vœux pour l'année 2010. Je l'ai fait lors du dernier bulletin communal et lors de la cérémonie des vœux qui a eu lieu début de ce mois et dont vous trouverez le discours ci-contre.

Néanmoins, je vous invite toutes et tous, à assister le vendredi 5 février, à la commémoration du 65^e anniversaire de la Libération de notre village dont vous trouverez le programme en annexe

- ⇒ le vendredi 19 février, nous recevrons les nouveaux habitants (voir en annexe) et,
- ⇒ le vendredi 26 mars, nous recevrons toute la population pour présenter,
 - le bilan de notre gestion 2009,
 - nos projets pour 2010 et,
 - pour répondre aux questions qui nous seront posées.

Dès à présent, réservez-vous ces dates.

MERCI d'avance et peut-être à bientôt.

Votre Maire,
Gérard HIRTZ

Il vous est proposé pour ce numéro de février 2010 de reprendre l'allocution du Maire lors de la Réception de Nouvel An du 8 janvier 2010.

*« Tout d'abord, au nom de toute l'équipe municipale, à laquelle j'associe mon épouse Marie-Jeanne, je vous adresse à vous tous ainsi qu'à votre famille et vos proches, les **vœux** de santé, de bonheur, de prospérité, la réussite dans vos projets et **des vœux de paix dans le monde.***

Chères Herrlisheimaises, chers Herrlisheimois.

Gérer notre commune, c'est une implication totale de ma part. Je le fais avec un très grand plaisir. Mais mieux vaut être retraité et disponible pour assumer cette grande responsabilité.

Cependant, il est dommage que quelques personnes vous prennent beaucoup de votre temps et de votre énergie pour des futilités pour ne pas employer un autre terme.

Nous devons raisonner « collectivité », devons écarter tout intérêt personnel, rester neutre et faire en fonction de nos possibilités tout en respectant la réglementation en vigueur. Certains ne le comprennent pas ou ne veulent pas le comprendre.

Pour remplir notre mission, je suis entouré par ma garde rapprochée que sont mes cinq adjoints, Marie-Thérèse, la 1^o adjointe, Lucien, Patrick, Diégo et Erick.

Nos réunions de travail hebdomadaires avec le secrétaire général durent environ 3 à 4 heures et nous permettent de traiter les affaires courantes qui sont nombreuses dans une commune.

En 2009, les élus se sont réunis 11 fois, soit pour délibérer en conseil municipal soit pour traiter les dossiers importants en commissions réunies. Les réunions de travail des autres commissions ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Dès à présent, je remercie toute l'équipe pour son investissement, son dévouement et sa disponibilité au service de la population.

La Vie Municipale



Que s'est-il passé en 2009 ?

Tout d'abord, la grande satisfaction a été l'obtention de la **2° fleur. Mehr hann's gschaft awer s'hett miai kochta ! (Nous y sommes arrivés !)**

MERCI à Lucien, notre adjoint, à Daniel et Bernard, les agents municipaux et à tous les habitants qui nous ont aidés dans cette action.

En 2009, le thème principal concernait le matériel agricole ancien.

Pour 2010, nous avons un autre projet dans nos valises mais **MOTUS** et **BOUCHE COUSUE**, ce sera une surprise. En tous cas, les discussions sont bien engagées à ce sujet.



Autre événement important dans la commune : l'installation de **LA POSTE** à la mairie. La poste voulait à nouveau revoir ses horaires d'ouverture qui étaient déjà réduits au minimum. Tractations difficiles et il fallait beaucoup d'argumentations auprès des conseillers pour faire accepter cette implantation. C'est fait depuis le 1° juillet et il y a de la circulation, beaucoup de circulation. Du fait que les heures d'ouverture sont plus grandes, nous avons considérablement amélioré ce service de proximité à la population locale et ... aux villages environnants.

Un autre dossier est désormais bien ficelé et sera définitivement adopté par le Conseil Municipal probablement encore pendant ce trimestre : il s'agit du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) qui remplacera l'actuel POS (Plan d'Occupation des Sols).

Travaux difficiles, dossier complexe, il fixera les nouvelles règles d'urbanisme de notre village pour les prochaines années. Il fallait faire des choix, trancher ! Nous l'avons fait en notre âme et conscience. Personnellement, je n'ai aucun intérêt à défendre !

Du côté du **fonctionnement**, je peux compter actuellement sur une équipe de 13 agents municipaux dont quelques-uns à temps partiel, 4 au secrétariat, 4 au service technique, 2 employées de service et 3 aides-maternelles. (ATSEM)

Dès à présent, je les remercie toutes et tous pour leur implication et leur disponibilité au service de la population locale et ... je le répète : des villages voisins depuis l'arrivée de la poste à la mairie



Nous voulions revoir la **périodicité de la parution du bulletin communal** mais suite à l'enquête menée, nous sommes restés sur une parution mensuelle. Il me semble que nous soyons la seule commune dans le secteur ayant un bulletin communal mensuel. C'est un énorme travail de préparation pour le maire, le secrétariat, la commission « communication », qui a également un coût important en temps, en papier et en matériel d'édition. Depuis la rentrée scolaire, il y a eu un petit changement car son pliage est fait par les élus pour soulager le secrétariat.

Grâce à la compétence et au savoir-faire du **service technique**, grâce à l'aide de quelques bénévoles, (Hubert, Jean-Claude, Jean-Paul et Michel), de nombreux travaux ont pu être réalisés **en propre régie** dont entre autres : la création de portes à chaque étage entre les classes de l'école élémentaire, le crépissage du préau de la maternelle qui est enfin terminé, le câblage informatique dans l'école élémentaire, et là, j'ouvre une petite parenthèse (nous faisons partie des 5000 communes de moins de 2000 habitants destinataires du pack ECOLE NUMERIQUE RURALE comprenant une douzaine d'ordinateurs portables et un tableau interactif). Dès à présent, je remercie notre député, Jean-Louis CHRIST, pour la subvention de 9000 euros que nous avons touchée de l'Etat.

Puis, il y a eu la réfection totale d'un WC de l'école maternelle y compris l'isolation du mur côté NORD, la réfection des gros trous des rues du village, l'installation d'une VMC dans l'appartement de l'école maternelle etc, etc ... Tous ces travaux ont été réalisés avec nos propres ressources.



Nous remarquons qu'un sérieux effort a été fait pour la propreté du village mais il y a toujours quelques récalcitrants qui ne comprennent pas que les rues du village ne sont pas des sanisettes pour chiens. Quelques incivilités remontent à la mairie pour les dépôts sauvages d'ordures ou d'objets divers comme dernièrement la cuisinière électrique déposée près des bennes sur le parking de la Gare, quelques interventions de ma part auprès des jeunes qui laissent bouteilles, canettes ou boîtes au parking de la Lauch, au virage sous le saule vers Niederhergheim et au terrain de football de la maternelle.



Et la nouvelle plaie du 21° siècle concerne les lingettes dites biodégradables sur le papier, qui nous bloquent les pompes de relevage du réseau d'assainissement et occasionnent de ce fait des frais de remise en état qui seraient bien évitables. N'est-ce pas Monsieur FELDER, président du SIA des Trois Châteaux (STEP d'EGUISHEIM) ?

La Vie Municipale



En matière de **sécurité, circulation, stationnement**, nous sommes intervenus, après avis de la commission « SECURITE/CIRCULATION » et des riverains, à différents endroits du village en matérialisant par des panneaux de signalisation, miroirs ou marquages au sol. Le calme s'est installé dans ces secteurs, me semble t'il ! (Rues des Etangs, Berger, chicane sud rue Principale, entrée sud rue du Fossé, cimetière, rue de Marbach, carrefour Cigognes/Fleurs)

Nous avons également acquis un radar pédagogique dont vous avez régulièrement le résultat des analyses dans le bulletin communal.



Dès à présent, je remercie pour leur collaboration : le nouveau promu, le capitaine SCHLEGEL, commandant la brigade de Gendarmerie de WINTZENHEIM/INGERSHEIM et les Brigades Vertes, qui nous aident, chacun à sa manière, dans les actions de conseil, de prévention, de sécurité et de propreté dans la commune.



La **démographie** locale est restée stable en 2009. Nous avons enregistré 12 naissances, 11 décès et 11 mariages.

Selon le dernier recensement datant de début 2009, nous sommes officiellement 1719 habitants mais en réalité nous frôlons les 1760.

Du côté des **finances**, l'endettement de la commune à fin 2009 s'élève à 493 000 euros en capital et correspond à 4 emprunts.

Ramené à l'habitant, le ratio s'établit à 287 euros, chiffre largement inférieur à la moyenne départementale ou régionale.

Ces emprunts ont financé la construction du périscolaire, la réfection des routes du Vin et du Stade, l'enfouissement des réseaux dans le centre du village.



Quant aux **travaux plus importants qui ont été réalisés**, nous avons réaménagé le secrétariat pour recevoir la poste, remplacé 5 fenêtres côté NORD de la maternelle, fait exécuter le pontage des rues les plus endommagées surtout du côté cimetière/gare ainsi que le branchement au réseau d'assainissement des bâtiments du complexe sportif suite à la mise en service de la STEP d'EGUISHEIM.

L'enrobé du HOHLWEG, du côté du réservoir près d'OBERMORSCHWIHR, endommagé par les orages a été refait, deux couples de bennes enterrées ont été installés et nous avons fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Ce broyeur, initialement prévu pour le seul usage de la commune, est mis à la disposition des habitants à des dates et heures rappelées dans le bulletin communal.

Une autre acquisition concerne un terrain de 24 ares situé au nord du terrain de football pour la somme de 48 000 euros.

Puis, je rappelle le **don** fait par Mme BUSCHECK, d'un terrain de 18 ares situé dans le même secteur. C'était un vœu émis par le défunt maire, Pierre BUSCHECK, qui nous a quitté brutalement. Qu'elle en soit encore vivement remerciée devant vous tous.

Notre Président Nicolas SARKOZY a ouvert de nombreux chantiers concernant les collectivités dont entre autres :

- 1) la **suppression de la taxe professionnelle** remplacée par la Contribution Economique Territoriale,
- 2) la **réforme territoriale** concerne l'intercommunalité, la suppression du conseiller général et régional remplacé par un conseiller unique : le conseiller territorial, et
- 3) **l'abaissement du seuil de scrutin de liste** pour l'élection des conseillers municipaux aux communes de 500 habitants au lieu de 3500.

Attendons la publication des textes définitifs mais attention : moins d'argent dans les caisses des collectivités = moins d'investissements. Toutes les entreprises ne sortiront pas gagnantes. Je pense aux entreprises de travaux publics et à celles du bâtiment. Les 12 milliards d'euros économisés par les entreprises manqueront bien quelque part.

Je me suis adressé directement à notre député Jean-Louis CHRIST pour lui faire part de mes préoccupations en général y compris la taxe carbone, le déficit de l'Etat et pour notre commune en particulier.

La Vie Municipale



Du côté **des associations**, il y a celles très discrètes qui assurent un service oh combien important dans une commune à savoir : la chorale, les donneurs de sang, la bibliothèque, le coup de main, la fanfare des sapeurs-pompiers, l'UNC et le périscolaire.

MERCI à leurs responsables : Chantal, Bernard, Jacqueline, Francis, Bernard, Amand et Marie pour ce service de proximité dont vous assumez la responsabilité.

Et puis, il y a toutes les autres, culturelles ou sportives : le foot, l'escrime, le tennis, le tennis de table, la pêche, les quilles, la gymnastique, l'arboriculture, le théâtre et le 3^e âge. Il y en a pour tous les goûts, tous les âges ! Toutes ces associations permettent à chacun

d'entre nous de s'exprimer en fonction de ses affinités personnelles.

Parmi les manifestations importantes de l'année 2009, il y a lieu de relever : le festival du rire et la fête de la Grenouille organisés par l'association FRESCH'N CO, le marché aux puces organisé par les footballeurs,

Mesdames et Messieurs les présidents et vos comités, c'est vous qui entretenez le tissu social au sein de notre collectivité. Vous accomplissez un travail considérable et remarquable pour le bien-être de toute la population. Votre investissement est énorme, quotidien et désintéressé. Soyez-en vivement remerciés.

Les **sapeurs-pompiers** dirigés par Arnaud LEHMANN sont au nombre de 25 actuellement, avec une moyenne d'âge de 31 ans et une ancienneté moyenne de 13 ans.

Je sais que nous pouvons compter sur des sapeurs formés et compétents. Vous intervenez près d'une cinquantaine de fois par an mais avec un gros souci : la disponibilité la journée du lundi au vendredi.



Et puis il y a les jeunes pousses avec la section locale des JSP qui sont plus d'une dizaine du village à s'être engagés dans cette voie, le tout sous la direction du couple Delphine et David WIEST. Cette section fait partie de la dynamique association des JSP des Trois-Châteaux qui regroupe de nombreuses communes voisines. C'est déjà de l'intercommunalité !

En 2009, la commune a pris en charge le nouveau matériel de communication ANTARES ainsi que le remplacement partiel des appareils respiratoires prévu sur deux années.

Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers, un grand MERCI à vous tous pour votre disponibilité et pour les services que vous rendez à la population locale.

Les **écoles** font partie de nos préoccupations et par notre présence sur le terrain lors des vacances scolaires, nous leur témoignons notre soutien tout au long de l'année.

MERCI à la directrice et aux enseignants pour l'éducation que vous prodiguez à la jeunesse locale et MERCI à Bruno qui s'occupe bénévolement de la sécurité des enfants lors de leurs sorties de l'école élémentaire à midi et le soir depuis deux mois environ.

Monsieur le **Curé**, Gabriel GIRROY, vous avez la responsabilité de 5 paroisses. C'est une autre intercommunalité !

Dans notre commune, vous pouvez compter sur trois dames : Madame BAGUET, la fleuriste, Mesdames HENSEL et SIRY, les deux sacristaines et le Conseil de Fabrique présidé par Raymond FRITZ.

Encore MERCI à vous et à tous ceux qui vous aident.

Micheline, Michel RITTER et Pierre ZWICKERT sont toujours présents pour relater les événements de la commune dans les deux **journaux régionaux**, L'ALSACE et les DNA.

MERCI aux correspondants locaux pour votre implication au titre de l'information.

Du côté des **acteurs économiques**, la boulangerie-épicerie KETTERER a fermé définitivement ses portes en début d'année et nous sommes sans nouvelles depuis quelques mois de la pizzeria l'AS DE TREFLE.

Une nouvelle entreprise, AB DEPANNAGES, dirigée par Monsieur BECHLER, s'est installée dans les anciens locaux laissés libres par CVI - VOLVO. Je souhaite la bienvenue à Monsieur BECHLER.

La menuiserie GANTZER s'est agrandie en créant PARQ LINE Concept. Je souhaite bon vent à Vanessa BARUE et Yves GANTZER. Une autre entreprise s'est fait remarquer en 2009 : Electricité VINCENTZ ! En effet, après 1993, 1997, 1999 et 2002, la voilà à nouveau élue et pour la 5^e fois : lauréate au Palmarès des Entreprises de l'année par le Conseil de l'Ordre des Architectes de la Région Alsace.

Félicitations et bravo à Jean-Louis VINCENTZ et toute son équipe. **Macha so widerscht !**

Messieurs les chefs d'entreprises, la conjoncture actuelle n'est pas favorable ! Je vous souhaite beaucoup de courage, de persévérance, d'abnégation et surtout, gardez votre dynamisme.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2009 (SUITE)

⇒ Assurance du personnel communal

Le Maire informe l'Assemblée :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe ;
- que les conditions de celui-ci sont nettement plus favorables à celles proposées par l'assurance actuelle dont le contrat vient à échéance le 31 décembre 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;



DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante : Assureur : GRAS SAVOYE / CAPAVES

Durée du contrat : le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques assurés : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 3,55 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / Maladie ordinaire :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 1,20 %

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

⇒ Délégation permanente – rapport du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;



Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- pas de préemption pour les immeubles cadastrés section 54 n° 16 et section 4 n° 26 ;
- signature d'un marché à procédure adaptée pour un montant de 1 321.58 € TTC avec Qualiconsult pour la réalisation technique sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux ;
- signature avec Veolia d'un contrat de maintenance des stations de relevage et de pompage du réseau assainissement pour un montant de 2 800 € HT/an ;
- signature d'un contrat d'abonnement de sauvegarde sécurisée pour le système informatique de la mairie pour un montant de 45 € HT/mois.

La Vie Municipale



Du côté **des associations**, il y a celles très discrètes qui assurent un service oh combien important dans une commune à savoir : la chorale, les donneurs de sang, la bibliothèque, le coup de main, la fanfare des sapeurs-pompiers, l'UNC et le périscolaire.

MERCI à leurs responsables : Chantal, Bernard, Jacqueline, Francis, Bernard, Amand et Marie pour ce service de proximité dont vous assumez la responsabilité.

Et puis, il y a toutes les autres, culturelles ou sportives : le foot, l'escrime, le tennis, le tennis de table, la pêche, les quilles, la gymnastique, l'arboriculture, le théâtre et le 3^e âge. Il y en a pour tous les goûts, tous les âges ! Toutes ces associations permettent à chacun

d'entre nous de s'exprimer en fonction de ses affinités personnelles.

Parmi les manifestations importantes de l'année 2009, il y a lieu de relever : le festival du rire et la fête de la Grenouille organisés par l'association FRESCH'N CO, le marché aux puces organisé par les footballeurs,

Mesdames et Messieurs les présidents et vos comités, c'est vous qui entretenez le tissu social au sein de notre collectivité. Vous accomplissez un travail considérable et remarquable pour le bien-être de toute la population. Votre investissement est énorme, quotidien et désintéressé. Soyez-en vivement remerciés.

Les **sapeurs-pompiers** dirigés par Arnaud LEHMANN sont au nombre de 25 actuellement, avec une moyenne d'âge de 31 ans et une ancienneté moyenne de 13 ans.

Je sais que nous pouvons compter sur des sapeurs formés et compétents. Vous intervenez près d'une cinquantaine de fois par an mais avec un gros souci : la disponibilité la journée du lundi au vendredi.



Et puis il y a les jeunes pousses avec la section locale des JSP qui sont plus d'une dizaine du village à s'être engagés dans cette voie, le tout sous la direction du couple Delphine et David WIEST. Cette section fait partie de la dynamique association des JSP des Trois-Châteaux qui regroupe de nombreuses communes voisines. C'est déjà de l'intercommunalité !

En 2009, la commune a pris en charge le nouveau matériel de communication ANTARES ainsi que le remplacement partiel des appareils respiratoires prévu sur deux années.

Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers, un grand MERCI à vous tous pour votre disponibilité et pour les services que vous rendez à la population locale.

Les **écoles** font partie de nos préoccupations et par notre présence sur le terrain lors des vacances scolaires, nous leur témoignons notre soutien tout au long de l'année.

MERCI à la directrice et aux enseignants pour l'éducation que vous prodiguez à la jeunesse locale et MERCI à Bruno qui s'occupe bénévolement de la sécurité des enfants lors de leurs sorties de l'école élémentaire à midi et le soir depuis deux mois environ.

Monsieur le **Curé**, Gabriel GIRROY, vous avez la responsabilité de 5 paroisses. C'est une autre intercommunalité !

Dans notre commune, vous pouvez compter sur trois dames : Madame BAGUET, la fleuriste, Mesdames HENSEL et SIRY, les deux sacristaines et le Conseil de Fabrique présidé par Raymond FRITZ.

Encore MERCI à vous et à tous ceux qui vous aident.

Micheline, Michel RITTER et Pierre ZWICKERT sont toujours présents pour relater les événements de la commune dans les deux **journaux régionaux**, L'ALSACE et les DNA.

MERCI aux correspondants locaux pour votre implication au titre de l'information.

Du côté des **acteurs économiques**, la boulangerie-épicerie KETTERER a fermé définitivement ses portes en début d'année et nous sommes sans nouvelles depuis quelques mois de la pizzeria l'AS DE TREFLE.

Une nouvelle entreprise, AB DEPANNAGES, dirigée par Monsieur BECHLER, s'est installée dans les anciens locaux laissés libres par CVI - VOLVO. Je souhaite la bienvenue à Monsieur BECHLER.

La menuiserie GANTZER s'est agrandie en créant PARQ LINE Concept. Je souhaite bon vent à Vanessa BARUE et Yves GANTZER.

Une autre entreprise s'est fait remarquer en 2009 : Electricité VINCENTZ ! En effet, après 1993, 1997, 1999 et 2002, la voilà à nouveau élue et pour la 5^e fois : lauréate au Palmarès des Entreprises de l'année par le Conseil de l'Ordre des Architectes de la Région Alsace.

Félicitations et bravo à Jean-Louis VINCENTZ et toute son équipe. **Macha so widerscht !**

Messieurs les chefs d'entreprises, la conjoncture actuelle n'est pas favorable ! Je vous souhaite beaucoup de courage, de persévérance, d'abnégation et surtout, gardez votre dynamisme.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2009 (SUITE)

⇒ Assurance du personnel communal

Le Maire informe l'Assemblée :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe ;
- que les conditions de celui-ci sont nettement plus favorables à celles proposées par l'assurance actuelle dont le contrat vient à échéance le 31 décembre 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;



DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante : Assureur : GRAS SAVOYE / CAPAVES

Durée du contrat : le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques assurés : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 3,55 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / Maladie ordinaire :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 1,20 %

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

⇒ Délégation permanente – rapport du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;



Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- pas de préemption pour les immeubles cadastrés section 54 n° 16 et section 4 n° 26 ;
- signature d'un marché à procédure adaptée pour un montant de 1 321.58 € TTC avec Qualiconsult pour la réalisation technique sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux ;
- signature avec Veolia d'un contrat de maintenance des stations de relevage et de pompage du réseau assainissement pour un montant de 2 800 € HT/an ;
- signature d'un contrat d'abonnement de sauvegarde sécurisée pour le système informatique de la mairie pour un montant de 45 € HT/mois.

La Vie Municipale



⇒ APRECIAL – Village Cigogne Alsace

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Charte « Village Cigogne d'Alsace » mise en place par l'APRECIAL, (Association pour la protection et la réintroduction de la faune sauvage et de la cigogne en Alsace et en Lorraine). Par cette Charte, les signataires s'engagent, chacun dans leur domaine de compétence à :



- Favoriser l'accueil des cigognes, en mettant en place et en entretenant un ou plusieurs nids sur le territoire de la commune suivant les possibilités du milieu environnant pour permettre aux cigognes un mode de vie le plus naturel possible.
- S'assurer que l'ensemble des dispositions règlementaires et de sécurité pour la protection de la cigogne, de son nid et de son habitat soient respectées en relation avec l'APRECIAL.
- Soutenir ou entreprendre les actions de conservation de l'espèce, du suivi scientifique, de la connaissance, du développement, et au maintien de l'oiseau symbole.
- Suivre les formations et les recommandations des ornithologues, du Conseil Scientifique et Technique et du Conseil d'Administration de l'APRECIAL, en matière de gestion des cigognes et de leur image, et de tout ce qui contribue à leur maintien et à leur développement en harmonie avec l'homme.
- Maintenir l'habitat favorable aux cigognes à chaque fois que c'est possible pour leur permettre de vivre de façon naturelle.
- Informer et associer le public pour que la population locale se réapproprie la cigogne en tant que symbole culturel et naturel de l'Alsace au travers de formation des professeurs des écoles, des guides et personnels des offices de tourisme, des techniciens et services concernés ainsi que les décideurs et les élus.
- Faire participer activement le public et notamment le public scolaire aux actions et projets.
- Suivre les recommandations du comité de suivi du réseau « Village Cigogne d'Alsace » pour l'ensemble des dispositions et moyens d'informations contenus dans la présente charte.
- Utiliser le logo et la marque de réseau « Village Cigogne d'Alsace » attribués pour promouvoir les villes et villages dans l'optique d'un tourisme durable en harmonie avec l'homme en excluant toutefois les opérations lucratives ou commerciales directement liées à l'utilisation de la cigogne en tant qu'oiseau.

Les frais d'entrée au réseau s'élèvent à 650 € (y compris un panneau à poser dans une entrée de village).
Les panneaux supplémentaires seront facturés 91.20 € HT l'unité.

La Vie Associative



A.S. HERRLISHEIM

FOOTBALL



L'A.S. Herrlisheim recherche un entraîneur bénévole pour l'équipe de débutants (6-8 ans).

Disponibilité requise lors des entraînements (le mercredi de 17h à 19h au stade de Herrlisheim) et des plateaux le samedi après-midi.

Pour tout renseignement, prière de contacter :

Emmanuel SCHOLZ : 06.74.37.69.51

Michel KOPACZ : 06.82.62.76.10



Les Grands Anniversaires du mois de février 2010

FLORANC née Frieda BARMES le 20/02/1928
HOGG née Anna le STANTINA 07/02/1914
HIGELE née Marthe FRICK le 07/02/1915
PECH Paul né le 10/02/1923
SCANDELLA née Angèle KINDIG le 05/02/1924
JURIS née Hedwige FUCHS le 22/02/1925
BIECHY Xavier né le 9/02/1929
STEINBRUCKER Jean-Paul né le 15/02/1931
DOLFUS née Geneviève QUINTLE le 15/02/1932
GALET Guy né le 21/02/1932
DI STEFANO Giuseppe né le 06/02/1934
BERLIE née Jacqueline MASSOIS le 15/02/1934
KETTERER née Irène HORN le 17/02/1934
SCANDELLA Bortolo né le 17/02/1934
KOENIG née Hélène HEBINGER le 16/02/1935
RENNIé née Laurette ROHMER le 18/02/1935
MARRONE née Clémentina PALMARICCIOTTI le 24/02/1935
STEINBRUCKER Charles né le 12/02/1936
RENNIé née Odile KERN le 22/02/1937
CAYé Robert né le 07/02/1938
FAIST née Paulette STEINBRUCKER le 16/02/1938
HAUMESSER Bernard né le 22/02/1938
MICLO Germain né le 16/02/1939
SPINNHIRNY Hubert né le 16/02/1939



NAISSANCES



Paul-Emile

né le 12 décembre
fils de Anne-Laure et Pierre-Antoine Charrette

Maëlys

née le 21 décembre
fille de Véronique et Raphaël Pelletier

Petites annonces



VACANCES EN PROVENCE A CLAVIERS (83)

Dans village perché, loue jolie maison provençale, spacieuse, calme, tout confort, grande terrasse ombragée à : 30 km de la mer et des Gorges du Verdon, 15 km Lac de St Cassiens, 2 km piscine
Commerces à proximité Prix intéressant

Tél. 06 09 17 13 40
ou 03 89 49 20 12

Jeune femme donne cours
de remise à niveau en math
(niveau collège)

Tél. 03 89 49 35 32

Recherche jardin à acheter

Prix modéré **Tél. 06 71 04 22 57**

Vends

Table plateau marqueté
100 cm x 74 cm avec rallonges
2 x 37cm. Prix à débattre.

Tél. 03 89 49 26 96

LOCATION SURFACE STOCKAGE

400 m² ou 200 m²
Porte sectionnelle 4,5 x 3 m
Zone Artisanale d'Herrlisheim (68)
Bâtiment neuf avec gardien jour & nuit
Tél : 03.89.86.44.66

LOCATION BOX PARKING

Parking simple de 18 m²
Porte sectionnelle 2x2,5 m
Zone Artisanale d'Herrlisheim (68)
Bâtiment neuf avec gardien jour & nuit
Tél : 03.89.86.44.66

A louer :

Herrlisheim-près-Colmar.
Résidence « Le Petit Bourg ».
3 pièces, cuisine équipée, Salle de bain, WC, terrasse,
garage, cave, place de parking. Chauffage électrique.
Loyer 700 €, charges comprises. Disponible mi-février.

Téléphoner au 03 89 49 20 72

A vendre

à Herrlisheim, sur terrain de 9 ares aménagé, maison 5
pièces, cuisine, sous-sol avec garages 2 véhicules.
Grande possibilité d'extension.

Tél. 03 89 49 35 41

A vendre

Maison de village dans impasse, à rénover,
avec petit jardin et grange.

Tél. 03 89 23 36 60



Cède

gratuitement poissons rouges
Qui serait intéressé par quelques poissons rouges pour
bassin ou même aquarium ? (Agés de 2 à 3 ans)
Ils sont à l'abri pour la période froide.
Peuvent être remis dans un bassin au mois de mars.

Tél. 03 69 45 91 39

SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER 2010

Pour faciliter l'organisation de la prochaine quête en faveur de la recherche contre le cancer qui se déroulera

du 08 au 14 mars 2009

nous recherchons deux ou trois quêtes bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire au secrétariat de la mairie. **Tél. 03 89 49 39 80.**

Pour info :

En 2009, grâce au travail de tous nos quêtes bénévoles, la somme de 6 406 €
a été déposée à La Ligue à Colmar. Un grand merci à tous et à toutes.

Village Cigogne d'Alsace

Réception du Nouvel An du 8 janvier 2010
Extrait de l'allocution du Maire



Signature de la charte « VILLAGE CIGOGNE D'ALSACE »

« Un peu d'histoire ...

C'était en 2001 qu'un couple de cigognes avait décidé de construire un nid « sauvage » sur le toit de l'ancien presbytère, bâtiment appartenant à la famille FRUH.

Malheureusement, la même année, un fort coup de vent a jeté ce nid au sol avec les deux cigogneaux. Un a survécu, l'autre a succombé.

L'année suivante, donc en 2002, la municipalité en accord avec les propriétaires et avec les conseils de l'APRECIAL, a installé un nid mais sur une monture en fer.

La commune s'était également engagée à nettoyer les gouttières ce qui a été fait en 2009.

Depuis, de nombreux petits cigogneaux sont nés dans notre village.

Il y a quelques mois, j'ai reçu Monsieur WEY, directeur de l'APRECIAL, pour lui parler d'un projet qui trottait dans ma tête : installer un 2^e nid dans notre village en lui proposant le pré renaturé près de la Lauch. Nous sommes allés voir sur place et j'ai eu son accord immédiatement.

Restait à voir avec le Conservatoire des Sites Alsaciens qui s'était occupé de l'aménagement de ce pré qui trouvait que c'était une très bonne idée.

Mais il fallait que ça ne coûte pas cher à la commune, nous avons d'autres soucis.

C'est presque chose faite ! Le relationnel a fonctionné ! **Dass gets nomma emm a dorf !**

- le poteau, notre adjoint Patrick BENDELE en avait un de disponible,
- la ferraille pour le nid, notre adjoint Lucien connaît une source,
- du saule, Christian le président des pêcheurs m'a dit : tu te sers et pour le reste, branches, sarments de vignes, foin et fumier de cheval, nous sommes à la campagne et chez Daniel, l'agent municipal, on trouve tout cela.

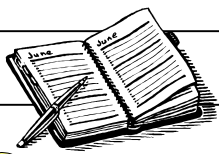
Restait l'huile de coude, « DASS FENDERMER OÏ NOCH », j'ai ce qu'il faut à la mairie !

Aujourd'hui, ce projet est bien ficelé !

Lors de sa visite, Monsieur WEY, nous donna quelques explications sur le réseau « Village Cigogne d'Alsace ».

Et en séance du conseil municipal du 7 décembre dernier, les élus ont décidé à l'unanimité, d'adhérer à la Charte « Village Cigogne d'Alsace » mise en place par l'APRECIAL





AGENDA DES MOIS DE FEVRIER ET MARS



FEVRIER

- 5 - 65ème anniversaire de la Libération
- 12 - AG des sapeurs pompiers
- 13/14 Tournoi de sabre HEC - Cossec de Wintzenheim
- 19 - Réception des nouveaux habitants
- 22 - A.G. Fresch'n Co

MARS

- 6 - 7 - Bourse aux vêtements/jouets Grenouilles Sportives



- 08 - AG Troupe Théâtrale de Herrlisheim
- 09 - AG constitutive « ADOS »
- 13 - Bourse aux vêtements des Jolis Mollets
- 14 - Elections Régionales
- 19 - Exercice de printemps sapeurs pompiers
- 20 - Soirée couscous section Football
- 21 - AG UNC
- 21 - Elections Régionales
- 26 - Rencontre avec les habitants
- 28 - Marché de printemps Grenouilles sportives

Vendredi 19 février 2010 à 20 heures

RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS Salle Saint Michel

La Municipalité se fera un plaisir de recevoir les habitants qui se sont installés à Herrlisheim en 2008 et 2009.

Les présidents des associations locales sont également conviés à cette réception pour permettre aux nouveaux habitants de faire connaissance avec le monde associatif de notre commune.

Cet avis tient lieu d'invitation.

Merci de confirmer votre participation au secrétariat de la Mairie - Tél. 03 89 49 39 80.

SORTIR ...

Soirée théâtre au COSEC de Wintzenheim, **vendredi 19 février 2010 à 20 h 30**

« Sortie de piste » d'Anton Tchekov.

Tarif réduit : 7 €

Réservation au 03 89 27 25 40

ANIMATIONS ETE 2010

Inscriptions du 1er février au 3 mai 2010

Mairie de Colmar
Service de la jeunesse et des sports
2ème étage de l'Hôtel de Ville - ancien bâtiment
bureau n° 810
Tél. 03 89 20 67 93

INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ECOLE MATERNELLE

Des places restent encore disponibles à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. Dès à présent, les parents peuvent contacter la directrice pour l'inscription de leur (s) enfant (s), et leur permettre ainsi de vivre leur scolarité avec les « copains » du village.

La Directrice, Sylvie Martischang, peut vous recevoir sur rendez-vous et le vendredi - **Tél. 03 89 49 36 80.**

REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL DES BALLONS DES VOSGES

Enquête publique

Il sera procédé, du 25 janvier 2010 au 25 février 2010 inclus (32 jours), à une enquête publique portant sur le renouvellement de la charte du Parc Naturel des Ballons des Vosges.

Le dossier d'enquête (rapport, plan du parc, synthèse de la charte) peut être consulté à la Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

5 FEVRIER 2010

**65ème anniversaire
de la libération**

Programme

19 h - Messe Solennelle

20 h - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

suivi du verre de l'amitié

avec

Exposition de photos, textes, tableaux, livres et objets divers

Salle Saint Michel

**La population est vivement invitée
à cette cérémonie de commémoration.**